

Mesdames, Messieurs,

Vous prenez connaissance de l'affectation de votre enfant en classe de seconde au lycée Alain. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Pour inscrire votre enfant maintenant vous devez vous connecter à la plateforme <https://educonnect.education.gouv.fr>

La démarche d'inscription est à faire au plus vite, **dès le 26 juin et au plus tard le 2 juillet 2024 - 12h00.**

Tout élève qui ne sera pas inscrit le 2 juillet à 12h00 verra son affectation annulée par la Direction Académique. Sa place sera ensuite offerte à un autre élève sur la liste d'attente.

ÉTAPE 1 pour l'inscription de votre enfant :

- Sur Educonnect, complétez les rubriques proposées sachant que certaines sont déjà pré-remplies.
- Vérifiez scrupuleusement votre identité, celle de votre enfant ainsi que vos coordonnées administratives. Modifiez ces dernières si besoin et indiquez votre adresse e-mail ainsi qu'un numéro de téléphone valide.

ÉTAPE 2 :

En plus des enseignements communs (mathématiques, français, histoire-géographie..), votre enfant a la possibilité de choisir les options complémentaires.

A savoir, **une option n'est mise en place au lycée que sous réserve d'un effectif suffisant et sous réserve de places disponibles.**

LE CHOIX D'UNE OPTION FACULTATIVE ENGAGE L'ÉLÈVE POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNÉE SCOLAIRE. IL SERA IMPOSSIBLE DONC DE L'ABANDONNER AVANT JUILLET 2025.

Les options en seconde au lycée Alain sont :

- **LATIN** : 2h hebdomadaires. Choix possible uniquement si cette option a déjà été suivie en 3ème
- **GREC** : 2h hebdomadaires. Choix possible uniquement si cette option a déjà été suivie en 3ème
- **LVC ITALIEN** : pour tous les élèves débutants (attention : 3h de cours hebdomadaires dans cette discipline)

Rappel : l'option "euro" (allemand, espagnol ou anglais au lycée Alain) doit être demandée à la direction académique en fin de 3ème.

Une commission d'affectation départementale affecte les élèves dans les sections euro des établissements en fonction de leurs résultats scolaires de 3ème (barème départemental).

Si votre enfant est affecté en seconde euro, vous devez indiquer cette option dans Educonnect en précisant la langue de section concernée.

N'INSCRIVEZ PAS VOTRE ENFANT EN SECTION EURO DANS EDUCONNECT SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU DE RÉPONSE FAVORABLE.

Il est inutile par ailleurs de contacter la direction du lycée Alain pour déposer un recours si vous n'avez pas obtenu l'option euro que vous aviez demandée. En effet, les places disponibles sont toutes affectées dès le mois de juillet.

Le jour de la rentrée scolaire (voir les horaires de rentrée sur le site du lycée), les professeurs principaux distribueront aux élèves de seconde les documents finalisés d'inscription au lycée. Vous devrez signer ces documents pour que votre enfant puisse ensuite les remettre à son professeur principal.

Mme Lydie DANDRIMONT, Proviseur du Lycée

Mme Gaïdic MANACH, Proviseur Adjoint du Lycée